

ua

UA

ua

UA

UA

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 28 avril 2025 à 14h30 dans la Salle du Conseil de la présidence de l'Université d'Angers, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Mme GROLLEAU.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Présente
CAMUS Sandra Vice-Présidente Recherche	Présente
AMIARD Stéphane	Présent
BARBEROUSSE Michel	Présent
BONNET Manon	Absente
BOURSIER Jérôme	Absent
BRIS Céline	Présente
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Absente
BUTIN Soline	Excusée, donne procuration à Alix MARCHAUD
CANEVET David	Présent
CARLES Rémi	Excusé, donne procuration à Gilles STUPFLER
CONTAMINA Sandra	Présente
CRONIER Nathan	Présent
DUCROQUET Aude	Présente
DUHAMEL Philippe	Excusé, donne procuration à Frédéric LAGARCE
FASQUEL Jean-Baptiste	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
FASSOT Céline	Présente
GERARD Marie-Françoise	Excusée, donne procuration à Stéphane AMIARD
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GOUDET Olivier	Présent
HERMETET Anne-Rachel	Excusée, donne procuration à Aude DUCROQUET
JACQUES Marie-Agnès	Présente
LAGARCE Frédéric	Présent
LAMBERT WIBER Sophie	Présente
LE NAN Frédérique	Présente
LEGENDRE Claire	Excusée, donne procuration à Céline FASSOT
LEMENAND Thierry	Absent
MARCHAUD Alix	Présent
MARCILLOUX Patrice	Présent
MARIE DIT CHIROT Clément	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
MERCIER Félix	Absent
MERCIER Nicolas	Présent
MILLOT Vincent	Présent
PAGANO Alain	Présent
PIRES NEGRAO Marcelo	Excusé, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
SCHMIDT Aline	Absente
SECOUE Pierre	Présent
STUPFLER Gilles	Présent
TAILLEFAIT Antony	Absent
VAN BOGAERT Patrick	Absent

Membres à titre consultatif présents :

Catherine PASSIRANI, Vice-Présidente International et Egalité

Valérie UGO, Déléguée recherche en santé

Frédéric LARDEUX, Directeur de la faculté des Sciences

Olivier LAIGNEAU, Directeur général des services

Nicolas CLERE, Directeur du collège doctoral

Jean-François BRUGGEMAN, Responsable du pôle des études doctorales

Personnes invitées par la Présidente :

Bénédicte GIRAUT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Service des affaires institutionnelles

Ordre du jour :

Table des matières

1. Procès-verbaux	1
1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 2 décembre 2024 - vote	1
1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 27 janvier 2025 - vote	1
2. Vie des laboratoires	1
2.1 procédure HDR - vote	1
2.2 Allocations doctorales handicap - vote	3
. Retour sur les bilatérales entre les Directeurs d'Unité/SFR et la Vice-présidente recherche	5
. Informations appels à projets : réflexion sur un nouveau projet COFUND	9
. Restructuration des Ecoles Doctorales	10
. Réflexion sur l'organisation de la journée de la recherche en Santé.....	12
. Information sur les élections aux commissions permanentes des 29 et 30 avril 2025	
	12
3. ANNEXE : diaporama de la séance du 28 avril 2025	13

Madame GROLLEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h34. A l'ouverture de la séance du 28 avril 2025, 30 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 21 membres présents et 9 membres représentés). Elle fait état des excusés et procurations.

Elle informe qu'elle a accepté la démission pour raisons personnelles de M. David BIGAUD de la vice-présidence Valorisation, Innovation, Partenariats. Elle a proposé au Conseil d'administration de nommer M. Bruno CASTANIER à cette fonction, qui a été élu le 3 avril dernier. Il est professeur en génie industriel à Polytech Angers et plus particulièrement en fiabilité et maintenance. Elle en profite pour remercier M. David BIGAUD pour tout le travail qu'il a mené durant la première année de mandat.

Points soumis au vote

1. Procès-verbaux

1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 2 décembre 2024 - vote

Madame GROLLEAU soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission de la recherche du 2 décembre 2024.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 2 décembre 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 27 janvier 2025 - vote

Madame GROLLEAU soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission de la recherche du 27 janvier 2025.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 27 janvier 2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2. Vie des laboratoires

2.1 procédure HDR - vote

Arrivée de Mme LE NAN et M. AMIARD.

Madame CAMUS effectue un focus sur la partie qui précède l'inscription à l'HDR. Elle rappelle qu'il n'existe pas de procédure homogène entre les établissements ligériens malgré un collège doctoral commun. Ainsi, les procédures avant inscription sont propres à chaque site. Le Mans Université se repose sur des commissions consultatives d'établissement qui comprennent des experts de différentes disciplines. À Nantes Université, les écoles doctorales ont en charge la première phase des demandes d'inscription à l'HDR. À l'Université d'Angers, la présidente autorise une inscription à l'HDR

1

sur proposition du Conseil académique restreint aux HDR et après avis du directeur de recherche le cas échéant. Le CAC restreint s'appuie sur deux rapporteurs externes, identifiés par les écoles doctorales, et un membre du CAC restreint. La proposition consiste à rester sur ce principe. Cependant la nouveauté repose sur la prise en compte des spécificités des champs disciplinaires via la diffusion de textes de cadrage co-validés par les directions des écoles doctorales et les membres du CAC restreint associés à l'école doctorale. Tous les textes validés pourront être transmis aux candidats, rapporteurs et membres du CAC restreint.

Madame GROLLEAU précise que les décisions liées aux individus relèvent du CAC restreint. En revanche, la procédure relève de la CR et du CAC plénier.

Monsieur GIMEL indique qu'il ne validera pas toutes les références à des activités d'enseignement puisque ce n'est pas le lieu et que l'arrêté du 23 novembre 1988 ne spécifie en rien les enseignements. Par ailleurs, il s'opposera à toutes références aux contrats de recherche, aux financements et à la notion de "séniorité" pour l'ED BS. Il constate aussi des éléments disparates selon les écoles doctorales et prend l'exemple de l'ED VAAME qui spécifie qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des projets financés.

Madame FASSOT ne voit pas d'inconvénient pour inscrire le terme de "maturité" au lieu de "séniorité" dans le document.

Monsieur GIMEL trouve que l'inféodation aux appels à projet constitue un renoncement aux libertés académiques, et il va falloir y prêter de plus en plus attention.

Monsieur CANEVET estime qu'il est intéressant que les candidats puissent savoir sur quels éléments ils seront évalués lors du processus. Le cadrage permet en effet aux candidats de déterminer si leur candidature est prête ou pas. Une liste de critères aurait en revanche un effet dissuasif dans certains cas. Il prend l'exemple de l'ED DSP où il est recommandé d'avoir enseigné en master. Il peut comprendre que ce soit un paramètre important à considérer pour les évaluateurs mais craint que les collègues s'interdisent de candidater parce que ce critère paraît démesuré.

Madame CAMUS précise qu'il ne s'agit que d'une recommandation. Il est bien inscrit que les critères sont listés à titre indicatif et doivent être appréciés avec souplesse. Elle voit que des précautions ont été prises et que le CAC restreint sera conciliant.

Monsieur CANEVET souligne que l'accès aux enseignements de master est extrêmement verrouillé dans certains départements. En tout état de cause, il ne s'opposera pas à ce critère mais pense que c'est une erreur de l'inscrire dans le document en raison d'une possible autocensure des collègues. Par ailleurs, il se demande si le co-encadrement d'une thèse ou de deux masters avec publication à la clé est un critère raisonnable dans toutes les sous-disciplines de chaque ED. On demande dans certains cas des projets ou de démontrer l'indépendance, ce qui correspond au travail du jury et non du CAC restreint. Enfin, il observe que la manière d'évaluer l'HDR à l'ED ALL est assez terrible pour les jeunes chercheurs.

Mme LE NAN reconnaît que l'ED ALL n'a pas forcément les même critères mais n'est pas effarouchée par la question de la participation à des cours en master. La plupart des

enseignants assurent en effet des cours de master. En revanche, l'encadrement de thèse n'est pas un critère pour l'ED ALL car un certain nombre de collègues travaillent sur des périodes anciennes et n'ont pas forcément de doctorant, avec des domaines assez verrouillés au vu des rares financements disponibles. Le critère de l'ouvrage inédit et de la monographie a toujours été important et fait partie des usages des collègues en LLSH.

Monsieur CANEVET s'interroge simplement sur le fait d'imposer un critère de rédaction d'une monographie d'au moins 250 pages à toute une communauté.

Monsieur MERCIER confirme que le mot cadrage est important. S'il y a trop de critères, il n'est pas nécessaire d'analyser un dossier puisqu'un ordinateur pourrait le faire. Quant aux contrats, ce n'est pas le fait d'en avoir obtenu qui est important, c'est l'impact sur la carrière.

Madame CAMUS confirme que le fait d'avoir des contrats n'est pas une fin en soi.

Monsieur PAGANO comprend que les textes seront annexés aux demandes d'autorisation d'inscription en HDR pour les candidats.

Madame CAMUS explique que l'idée est que ces textes soient communiqués.

Monsieur PAGANO croit qu'il faudrait reformuler certains éléments dans les textes pour qu'ils apparaissent plus impersonnels.

Madame GROLLEAU signale que ces documents peuvent tout à fait rester au niveau du collège doctoral et à disposition des candidats si besoin. Il peut aussi s'agir d'une aide pour les rapporteurs qui doivent donner un avis sur la demande d'autorisation d'HDR.

Elle propose de procéder au vote de la procédure, qui inclut le fait d'introduction des textes de cadrage.

La Commission de la Recherche approuve avec 31 voix pour et 1 abstention la procédure HDR.

2.2 Allocations doctorales handicap - vote

Madame CAMUS rappelle que le ministère finance une trentaine de contrats doctoraux handicap sur trois ans. Ce dispositif engage les établissements à financer un ou des contrats doctoraux fléchés "handicap" sur ressources propres. Le classement des dossiers est à transmettre au Ministère et la date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 14 mai 2025, pour des résultats qui devraient parvenir à partir du 23 juin. Madame CAMUS effectue ensuite un récapitulatif des thèses handicap financées, en indiquant que les deux candidatures remontées en 2024 n'ont pas été financées par le ministère. Sur ces deux thèses, une a été financée cette année sur l'appel à projet interne de l'Université d'Angers. Outre la candidature restante de l'année dernière, deux nouveaux dossiers ont été remontés à la DRIED. Ces trois candidatures doivent être classées avant transmission au ministère. La proposition de classement du bureau de la CR est la suivante :

- ED EDGE, GRANEM, directrice de thèse : Frédérique CHEDOTEL, candidate : Laurélia KASPAR, "L'inclusion au travail – comment coconstruire un environnement favorisant la neurodiversité ?" classé 1
- ED STT, TEMOS, directeur de thèse : Thomas DESWARTE, candidat : Jean SCHNEIDER, "Le roi des Vandales et des Alains : étude du gouvernement d'un prince chrétien en Afrique post-romaine (429-533)" (dossier déjà déposé en 2024) classé 2
- ED BS, MITOVASC, directeur de thèse : Pierre ABRAHAM, candidat : Maxime LOKIETEK, "Exploration physiologique et de la prise en charge de la tolérance à l'effort chez les patients porteurs de pectus excavatum" classé 3

Madame CAMUS ajoute que tous les candidats ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et signale qu'une discussion s'est principalement engagée en bureau sur les projets classés 2 et 3. Le bureau a notamment relevé que le GRANEM n'avait jamais bénéficié d'une allocation doctorale handicap jusqu'à présent.

Madame GROLLEAU précise que le candidat présenté par Thomas DESWARTE n'a une RQTH que pour deux ans, qui se termine en mai 2026. Par ailleurs, cette demande avait été présentée au ministère mais n'avait pas été retenue pour des raisons qu'elle ignore. Elle espère que le ministère en financera déjà une en 2025.

Monsieur GIMEL estime qu'il est difficile pour les membres de la CR de se prononcer. Pour autant, si le sujet porté par Thomas DESWARTE a été refusé par le ministère l'année dernière, il peut l'être à nouveau pour les mêmes raisons en 2025. Il peut aussi entendre que l'unité de recherche MITOVASC a déjà obtenu une allocation doctorale handicap en 2023.

Madame GROLLEAU s'interroge véritablement sur l'arrêt de la RQTH en 2026 et sur ce qui se passera ensuite. Dans ce cas, le financement du ministère s'arrêtera, et il faudra donc certainement mobiliser un financement UA. Elle souligne aussi que les doctorants en situation de handicap sont généralement de bons doctorants qui peuvent être recrutés par la suite en tant qu'enseignant-chercheur. L'endorecrutement peut être intéressant pour des personnes en situation de handicap car elles ont une bonne connaissance de l'environnement de l'établissement, ce qui permet un démarrage de carrière plus serein. Elle signale aussi que l'Université d'Angers verse chaque année 600 k€ au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) car elle n'atteint pas les 6 % d'agents en situation de handicap.

Monsieur CANEVET était présent en bureau et n'avait pas conscience que la RQTH du candidat présenté par Thomas DESWARTE s'arrêtait dans deux ans. Il lui paraissait intéressant de soutenir une thématique qui a davantage de difficultés pour être financée et ce classement permettait de montrer au ministère que l'Université d'Angers soutenait toutes les thématiques. En revanche, l'arrêt de la RQTH peut avoir un effet négatif sur la crédibilité de cette demande. Si le bureau avait lieu aujourd'hui, il pense qu'il voterait différemment et serait favorable à ce que le dossier porté par MITOVASC soit classé 2 et le dossier porté par TEMOS soit classé 3.

Monsieur BRUGGEMAN indique qu'il appartiendra au pôle doctoral de vérifier auprès du doctorant qu'il a bien une RQTH à partir de mai 2026.

Madame GROLLEAU propose de valider le classement remonté par le bureau de la CR et procède au vote.

La Commission de la Recherche approuve avec 26 voix pour et 6 abstentions le classement des allocations doctorales handicap.

Points non soumis au vote

Retour sur les bilatérales entre les Directeurs d'Unité/SFR et la Vice-présidente recherche

Madame CAMUS explique que l'objectif de ces bilatérales était de faire le point avec chaque directeur d'unité et de discuter de la procédure d'évaluation HCERES qui interviendra assez rapidement. Elle informe que l'Assemblée Nationale a voté, le 10 avril dernier, la suppression du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Les défenseurs du HCERES mettent en avant son indépendance et le principe d'évaluation par les pairs. Par ailleurs, sa suppression, envisagée dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie économique, affaiblirait le rayonnement international des universités et des laboratoires. C'est la raison pour laquelle le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a demandé à la commission mixte paritaire de maintenir cet organe. Cette commission devrait prochainement examiner le projet de loi de simplification de la vie économique dont fait partie la suppression du HCERES. En tout état de cause, les unités de recherche de l'Université d'Angers devront être évaluées d'une manière ou d'une autre, et il s'agit donc d'avancer sur le sujet. Par ailleurs, l'audition des porteurs de projet de laboratoire en restructuration à partir de 2028 est maintenue pour le 16 juin prochain. Enfin, la vice-présidente recherche réaffirme qu'elle souhaite connaître, fin juin, les noms et la structuration globale de toutes les unités de recherche de l'Université d'Angers pour le prochain contrat. Madame CAMUS sait que le HCERES continue de solliciter des évaluateurs pour évaluer les laboratoires sur la vague actuelle mais la situation demeure incertaine pour la suite.

Dans ce contexte, elle a tenu à rencontrer les directeurs d'unité de recherche et de SFR. Elle a ainsi pu échanger avec 34 directeurs de laboratoire, d'équipes et de SFR en mars dernier, sur site, en visioconférence ou à la présidence. Ces rendez-vous individuels renvoient à des échanges non formels, centrés sur le bilan et la trajectoire de l'unité de recherche.

Elle rappelle que le directeur de l'unité a une responsabilité vis-à-vis de l'ensemble des membres de son unité, pour le contrat en cours et la trajectoire, intégrant le devenir de chacun de ses membres. La tendance actuelle au niveau national, au regard du contexte budgétaire, consiste à privilégier les gros laboratoires compétitifs et attractifs, et qui rentrent dans les priorités scientifiques nationales. Les laboratoires de l'Université d'Angers sont de taille moyenne, ce qui permet une certaine flexibilité et proximité. Il faut faire les bons choix dans un environnement relativement rude. Madame CAMUS suggère aux unités de recherche de ne pas trop s'éparpiller et de se focaliser sur une ou deux thématiques phares afin de valoriser les recherches vers l'extérieur. Elle souhaite également qu'il y ait une unité dans l'unité de recherche, c'est-à-dire que tout le monde aille dans le même sens. Il faut arriver à trouver un équilibre entre la spécialisation d'un point de vue

thématische et l'action collective. Elle évoque aussi la nécessité d'un dialogue entre le directeur de l'unité et le directeur de la composante pour les recrutements des enseignants-chercheurs. Elle rappelle ainsi que les directeurs d'unité doivent valider la valence recherche de la fiche de poste, ce qui n'est pas toujours le cas.

Concernant les SFR, madame CAMUS a relevé trois missions principales :

- Mutualisation des moyens (ex : plateformes et plateaux techniques).
- Participation au dialogue entre les unités de recherche et la VP Recherche (ex : dialogue avec les organismes nationaux de recherche - ONR, classements AAP internes et régions).
- Animation de la recherche.

Sur ce dernier point, certains directeurs de SFR soulignent qu'il est parfois difficile de motiver les collègues. Les échanges ont montré qu'il serait préférable d'identifier des actions à partir des besoins des chercheurs. Les SFR peuvent jouer un rôle dans le rapprochement entre les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les hospitalo-universitaires des unités, intra et inter Pôles de recherche, pour des projets communs, en développant des actions adaptées aux besoins (ex. : besoin de compétences précises pour un projet en cours).

Madame CAMUS présente la trajectoire des pôles et unités de recherche :

- Pôle LL-SHS : pas de changement structurel prévu. Périmètre de la SFR inchangé.
- Pôle Math-STIC : pas de changement structurel prévu. Périmètre de la SFR inchangé.
- Pôle Matériaux : pas de changement structurel prévu. Périmètre de la SFR inchangé.
- Pôle Santé : discussions sur une évolution à l'échelle des unités et équipes. Périmètre de la SFR inchangé. D'une part, un changement est prévu au sein de l'UMR MITOVASC, directement lié à l'arrivée d'un Connect Talent à partir de janvier 2026. Un important travail d'accompagnement sera à réaliser auprès de l'équipe CARME puisqu'il n'y aura plus d'équipe sur le vasculaire à proprement parler. D'autre part, l'UMR MINT n'aura plus de label INSERM, ni de label CNRS. Il faudra reconstruire une nouvelle organisation.
- Pôle Végétal - Environnement : discussions sur une évolution à l'échelle des unités et de la SFR. L'UR SIFCIR ne pourra pas rester en l'état en raison de départs à la retraite de collègues.

Monsieur GIMEL précise que des informations orales ont simplement été transmises à l'UMR MINT. Le dernier chercheur INSERM de l'UR partira effectivement à la retraite et lui-même représentera alors le dernier chercheur CNRS. Mais il existe aussi des équipes de recherche qui n'ont pas de personnels ONR et qui sont malgré tout labellisées. La situation reste donc encore incertaine au sujet de MINT .

Madame CAMUS est surprise par cette intervention car le directeur de laboratoire aurait dû prévenir monsieur GIMEL qu'il n'y aura plus de labellisation INSERM. Elle a demandé à l'INSERM de transmettre un document le spécifiant. L'INSERM a répondu qu'une évaluation à mi-parcours faisait déjà mention des risques et précisait les actions à mener pour éviter la suppression du label INSERM.

Monsieur GIMEL assure que les collègues du laboratoire ne sont pas informés et sont donc dans le flou le plus total.

Monsieur LAGARCE pense que la situation est un peu moins claire pour le CNRS. Lui-même émarge au sein de cette équipe depuis 1999 qui a été labellisée INSERM en 2002. Depuis cette date, à chaque évaluation, il est dit que l'équipe risque de perdre son label. Il reconnaît que le contexte n'est pas idéal mais souhaitait simplement évoquer en quelques mots l'historique. Il suggère de demander une nouvelle fois le label et d'attendre la réponse de l'INSERM.

Madame CAMUS rappelle qu'un gros risque avait été soulevé lors de l'évaluation à mi-parcours l'année dernière mais il y avait encore une lueur d'espoir. Il a été demandé explicitement la semaine dernière de ne pas faire acte de candidature pour demander le label INSERM.

Monsieur LAGARCE a pu consulter l'évaluation à mi-parcours et n'a pas relevé énormément de problèmes. Tous les indicateurs de réussite à appel à projet, les publications, les brevets, les partenariats industriels sont autant d'éléments qui sont dans le vert.

Madame GROLLEAU est d'accord pour tenter la labellisation tant que rien n'est formalisé du côté de l'INSERM.

Madame UGO appuie les propos de madame CAMUS puisqu'elle a participé aux échanges. Il a clairement été dit que cela ne servait à rien de demander la labellisation.

Madame JACQUES souhaite revenir sur la proposition de faire un focus sur une ou deux thématiques par unité, et aimerait savoir dans quelle mesure elle a été discutée avec les autres tutelles des unités en question. Dans le cas de l'IRHS, elle doute que la volonté de l'INRAE soit de s'orienter vers une seule thématique au sein de l'UR. Il lui semble donc compliqué de porter ce discours dans le cas de l'IRHS. Par ailleurs, il faudrait faire apparaître l'Institut Agro dans les autres tutelles au sein du document projeté.

Madame CAMUS explique que l'idée n'est pas nécessairement de retravailler tous les axes de recherche étant donné que certaines UR ont une identité naturelle ; elle ajoute que c'est le cas pour l'IRHS, avec la thématique "Végétal".

Madame UGO évoque aussi le projet de structuration de la recherche clinique au niveau du Pôle Santé, avec possiblement un label ONR à la clé.

Madame GROLLEAU rappelle que le CHU et l'Université d'Angers ont la volonté de rapprocher leurs thématiques de recherche, et il sera également évalué la cotutelle CHU.

Madame CAMUS relève une difficulté pour les collègues de concilier production scientifique et autres missions (pédagogie, soins, engagement local/national...). Il faut donc s'interroger sur la façon dont il est possible d'accompagner l'amélioration de la production scientifique à l'échelle des laboratoires, des SFR, des composantes et de la présidence. Les chercheurs ont des motivations individuelles et collectives et elle pense qu'on passe à côté de certaines de leurs motivations comme le sentiment d'appartenance,

la fierté, le fait de donner du sens à son travail, etc. Elle a listé quelques leviers pour soutenir la recherche et les chercheurs à l'Université d'Angers : Temps, Moyens financiers, Accompagnement humain (articles, trajectoire scientifique, appel à projet...), Simplification des procédures, Incitation / Encouragement / Emulation, Récompense, Reconnaissance / Valorisation. Madame CAMUS évoque également les blocages récurrents par des irritants administratifs qu'elle a transmis au directeur général des services pour qu'il essaie de lever certains freins.

Monsieur LAGARCE émet le vœu que les laboratoires puissent gérer à l'avenir leurs propres financements même s'il a bien conscience de la rigidité de la législation française. Par ailleurs, il observe qu'un certain nombre d'enseignants-chercheurs ne font pas de recherche au sein de cette université par choix. Dans ce cas, il faudrait les obliger à faire davantage d'heures de cours pour que leurs collègues qui souhaitent faire de la recherche puissent en faire et soient déchargés d'heures d'enseignement.

Madame GROLLEAU annonce que ce second sujet est à l'ordre du jour des groupes de travail qui ont été mis en place dans le cadre du projet stratégique de retour à l'équilibre financier voté en Conseil d'administration en décembre dernier.

Monsieur GIMEL évoque surtout un manque de personnels de soutien à la recherche qui freine les collègues. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs se retrouvent à faire énormément de tâches d'administration. De nombreux appareillages sont ainsi maintenus par des enseignants-chercheurs et des chercheurs parce qu'il n'y a pas de postes de technicien et d'ingénieur dans le laboratoire. Il n'y a pas non plus de gestionnaires dans les services de scolarité.

Madame GROLLEAU estime que les avis sont divergents au sein de l'établissement sur ce sujet.

Madame CAMUS s'est aperçue que certains chercheurs rencontrent du succès et arrivent à gérer énormément de tâches mais elle se pose des questions sur une augmentation de la charge de travail qui peut s'avérer problématique à moyen terme. Elle se demande si ces collègues savent partager les responsabilités et peuvent en déléguer. On oublie parfois cette notion de solidarité et de redonner du sens au collectif. Il faut aussi s'interroger sur les collègues qui ont été amenés, à un moment ou à un autre, à ne pas être embarqués dans un collectif et à se retrouver isolés. Par ailleurs, elle pense qu'il serait possible de faire appel à des collègues de l'établissement pour apporter un soutien à d'autres collègues qui souhaitent répondre à des appels à projet, plutôt que de faire appel à un cabinet externe. Enfin, l'Université d'Angers doit réaliser un travail pour être davantage attractive, en amenant les étudiants à s'orienter vers une thèse de doctorat (le nombre de thèses est en diminution ces dernières années) et en attirant des chercheurs nationaux et internationaux. Madame CAMUS évoque notamment des collègues qui vivent aux États-Unis et qui souhaiteraient revenir en France. L'Université d'Angers est prête à les accueillir.

Madame GROLLEAU précise qu'un communiqué de presse est paru sur l'appel à projet pour recevoir des collègues qui travaillent actuellement aux États-Unis, pour lequel un cofinancement à 50 % est demandé.

Monsieur GIMEL met en exergue le problème du salaire. En 2005, un professeur de l'Université de New York gagnait entre 8 000 et 10 000 € par mois.

Madame GROLLEAU signale que l'accueil peut être temporaire.

Monsieur LAGARCE souhaite savoir si la tendance à la baisse du nombre de doctorants est nationale.

Monsieur CLERE indique que ce nombre a commencé à diminuer lors du covid, et on est aujourd'hui à une stabilisation sur une valeur basse.

Départ de M. MILLOT à 15h56

Informations appels à projets : réflexion sur un nouveau projet COFUND

Madame CAMUS rappelle que l'Université d'Angers est actuellement porteur d'un projet Cofund "BREATH", qui permet de financer 20 thèses de doctorat à l'interface de la santé et des SHS, à l'échelle ligérienne (Nantes Université, Le Mans Université, Université d'Angers). La question se pose sur le dépôt d'un nouveau projet Cofund en 2026, à l'échelle de l'Université d'Angers cette fois-ci. Il faut que ce projet soit fédérateur, ouvert et inscrit dans une politique d'établissement.

Madame GROLLEAU précise qu'un projet Cofund est un outil européen qui doit correspondre à une stratégie de cofinancement d'allocations de thèses ou de post-doctorats. L'objectif est de capitaliser sur la réussite du premier appel à projet et sur l'expérience acquise.

Madame PASSIRANI présente un projet proposé par l'alliance Eu-Green (absence de micro).

Madame GROLLEAU invite les élus de la CR à relayer cette information dans leur laboratoire.

Monsieur GIMEL comprend que l'Université d'Angers est obligée d'amener 50 % de fonds propres. Or, pour compléter une bourse de thèse européenne, il faut peut-être amener plus qu'une demi-bourse de thèse classique.

Madame GROLLEAU assure que l'Université d'Angers s'y retrouve à travers ce dispositif.

Monsieur GIMEL se souvient qu'il y avait une vingtaine d'allocations doctorales en 2017 à l'Université d'Angers, ce qui permettait une grande diversité de sujets. Certaines allocations sont aujourd'hui préemptées, ce qui fait qu'il n'y a plus aucune diversité.

Madame PASSIRANI intervient pour apporter des éléments sur les projets européens (absence de micro).

Départ de M. AMIARD à 16h15

Madame GROLLEAU rappelle que les sujets de thèse ont été proposés par les collègues et non pas contraints. L'objectif est d'avoir un effet levier et d'aller chercher des compléments d'allocations. La Région dit bien qu'elle priviléie les thèses cofinancées.

Madame PASSIRANI indique que les thématiques seront très larges dans le cadre de ce nouvel appel à projet.

Monsieur CANEVET souligne que quasiment tous les chercheurs de l'Université d'Angers peuvent se retrouver, d'une manière ou d'une autre, dans les objectifs de développement durable et la stratégie des Nations Unies. Par ailleurs, l'établissement n'est pas obligé d'utiliser tous les financements dédiés aux allocations doctorales comme levier pour récupérer d'autres financements. On peut très bien conserver quelques thèses par ailleurs.

Madame JACQUES avait déposé un projet Cofund et ne l'a pas refait ensuite parce que les collègues étaient opposés au principe même de ce cofinancement par l'Europe qui permet de financer des doctorants qui ne sont pas formés localement. L'Université d'Angers ne peut pas recruter d'étudiants formés en master sur ces financements, ce qui interroge.

Madame CAMUS aborde ensuite le dispositif des bourses Eiffel qui permet d'attirer les meilleurs étudiants étrangers. Il comporte un volet master et un volet doctorat. À niveau équivalent, c'est la politique d'accueil de l'établissement qui départage les candidats (actions mises en œuvre par l'établissement pour favoriser son rayonnement à l'international et améliorer la qualité de l'accueil des étudiants internationaux). Campus France demande un suivi des candidats. Pour la campagne 2025, elle comptabilise 157 dossiers de master reçus dont 23 retenus par les composantes. 2 dossiers ont été déposés mais aucun n'a été financé. En doctorat, 4 dossiers ont été reçus et retenus par la commission pour 1 dossier financé.

Départ de Mme GROLLEAU et M. PAGANO à 16h40

Restructuration des Écoles Doctorales

Madame CAMUS recense 10 écoles doctorales, dont 2 portées par l'Université d'Angers (VAAME et STT), pour 400 doctorants inscrits à l'UA en 2025. Le vice-président Recherche de Nantes Université lui a indiqué que son établissement souhaitait se désolidariser des universités du Mans et d'Angers vis-à-vis des écoles doctorales, et fonctionner par ED de site. Une étude de faisabilité a été réalisée et cette décision a été actée par Nantes Université. Les directeurs d'ED ont été informés de la situation. Dans le cadre du prochain contrat, 2028-2032, il faudra donc redéfinir le périmètre des ED et une des premières questions sera de savoir si ce travail doit se faire en collaboration avec Le Mans Université. La taille des ED sera aussi à définir car il faudra forcément réduire le nombre d'ED. De premières propositions ont été transmises au Conseil de Pôle (composé des directeurs ou directeurs adjoints des ED du site angevin). Le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) conseille une taille critique par ED, c'est-à-dire un nombre minimum de doctorants, à savoir 100 doctorants / ED. L'Université d'Angers n'est pas obligée de suivre ce conseil. Si c'était le cas, elle ne fonctionnerait plus qu'avec 4 ED. Le plus simple serait de regrouper les ED actuelles, tout en sachant que Le Mans Université peut fonctionner avec une seule ED. Madame CAMUS ajoute que l'intérêt de cette réduction

du nombre d'ED renvoie à une question de coût. Un directeur d'ED bénéficie en effet d'une modulation de service, ce qui représente un coût.

Monsieur CLERE identifie aussi l'organisation des formations. Par ailleurs, l'Université d'Angers doit actuellement assurer la totale gestion des ED VAAME et STT, qui va des inscriptions jusqu'à la gestion financière, ce qui signifie que les gestionnaires vont le faire pour toutes les ED, d'où l'idée d'une réduction à 4 ou 5 ED pour le prochain contrat.

Monsieur MARCHAUD craint que certaines ED soient réunies en une seule alors qu'elles n'ont rien à voir entre elles, avec des directives qui n'auraient aucun sens selon le domaine de recherche dans lequel on se situe, notamment en matière de comité de suivi individuel (CSI).

Madame CAMUS reconnaît que les manières de fonctionner divergent selon les domaines de recherche. La discussion a eu lieu avec les directeurs des ED et ce travail reste à faire.

Monsieur MARCILLOUX émet le souhait que les ED puissent arriver à une cohérence thématique afin d'organiser des formations en commun, avoir une vie scientifique commune, etc.

Monsieur CLERE informe qu'il a été envisagé un regroupement entre les ED DSP et EDGE, les ED ALL, STT et ECLIS, les ED 3MG, SIS et Math-STIC, et la question se pose pour les ED BS et VAAME qui restent seules pour le moment car cela n'aurait aucun sens de les associer. La discussion reste ouverte et il reste plusieurs mois avant de trouver la solution.

Monsieur MARCHAUD signale simplement que cette situation peut générer du stress et de l'incompréhension pour les doctorants.

Monsieur CLERE explique que les CSI doivent normalement être organisés de la même manière selon les écoles doctorales. Avec une organisation pilotée par l'Université d'Angers, on peut imaginer que le message sera le même à l'échelle des écoles doctorales.

Monsieur LAGARCE suggère d'associer l'ED BS avec les ED 3MG et Math-STIC.

Monsieur CLERE pense qu'il faudrait plutôt que certaines équipes de l'ED BS puissent rejoindre d'autres écoles doctorales.

Monsieur GIMEL souhaite savoir si les ED conserveront leurs allocations doctorales ou si elles devront être renégociées à l'avenir. Il souhaite aussi savoir si le départ de Nantes Université engendrera une diminution du nombre d'allocations doctorales.

Madame CAMUS confirme qu'il faudra une nouvelle répartition des allocations doctorales.

Monsieur CLERE précise qu'il faudra rediscuter du nombre d'allocations doctorales attribuées à l'Université d'Angers à partir de 2028.

Monsieur SECOUÉ fait remarquer les ED DSP et EDGE, qui devraient fusionner, n'ont pas du tout la même politique de recrutement des doctorants. Il sait que l'ED EDGE a engagé

un travail depuis 2018 pour limiter au maximum les thèses non financées alors que l'ED DSP n'a pas cette politique.

Monsieur CLERE explique qu'il faudra tenir compte de chacune des spécificités des ED, notamment en termes de recrutement.

Madame CAMUS pense qu'il faut veiller à conserver les spécificités disciplinaires.

Monsieur SECOUÉ informe que la sélection des doctorants à l'ED EDGE est devenue plus drastique suite à un grand nombre d'abandons en thèse. La durée moyenne de thèse n'est pas non plus identique entre les deux ED.

Monsieur MARCILLOUX s'interroge sur la méthodologie envisagée pour avancer vers 4 ou 5 ED. Il faudrait en effet pouvoir associer les communautés à la réflexion.

Madame CAMUS répond que les propositions consistent pour l'instant à regrouper l'existant. Le regroupement des ED ALL, STT et ECLIS semble assez consensuel pour les trois directeurs. Il en va de même pour les ED 3MG, SIS et Math-STIC. Le regroupement des ED DSP et EDGE est moins évident même s'il est envisagé. En revanche, Nantes Université ne voit pas d'inconvénients à ce que des formations soient mutualisées.

Réflexion sur l'organisation de la journée de la recherche en Santé

Madame UGO explique quelle souhaiterait la tenue d'une journée de la recherche en Santé sur un site extérieur qui regrouperait des chercheurs en santé et des chercheurs d'autres domaines. Elle propose de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à l'organisation de cette journée, et pense que les élus en santé de la CR sont tout à fait légitimes pour participer à cette réflexion, tout comme les directeurs de SFR. Elle estime que certains collègues connaissent mal toutes les équipes de l'Université d'Angers et il faudrait pouvoir renforcer les synergies. La journée se tiendra sous la forme d'ateliers avec une restitution.

Monsieur LAGARCE appuie cette proposition.

Information sur les élections aux commissions permanentes des 29 et 30 avril 2025

Madame CAMUS indique que des élections sont organisées en ligne pour le renouvellement des commissions permanentes les 29 et 30 avril 2025. Les candidatures pouvaient être déposées jusqu'au 24 avril 2025 mais aucune candidature n'a été réceptionnée. Les sièges vacants ouverts uniquement aux membres de la Commission de la Recherche sont :

- Commission des relations internationales – 2 enseignants-chercheurs de la CR
- CVEt – 1 enseignant-chercheur de la CR et 1 étudiant de la CR

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 17h30.

La Présidente
de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

12

3. ANNEXE : diaporama de la séance du 28 avril 2025

Commission Recherche

Lundi 28 avril 2025

Ordre du jour

Préambule

Présentation de M. Bruno Castanier,
VP Valorisation, Innovation, Partenariats

Points soumis au vote

1. Procès verbaux

2. Vie des laboratoires

- Procédure HDR
- Allocations Doctorales Handicap

Points non soumis au vote

1. Retour sur les bilatérales entre les Directeurs d'Unités/SFR et la VP recherche
2. Informations Appels à projets : Réflexion sur un nouveau projet COFUND
3. Restructuration des Écoles Doctorales
4. Réflexion sur l'organisation de la journée de la recherche en Santé
5. Information sur les élections aux commissions permanentes des 29 et 30 avril 2025

Bruno Castanier, Vice-Président Valorisation, Innovation, Partenariats

Démission de **David Bigaud**.



Bruno Castanier a été élu Vice-Président Valorisation, Innovation, Partenariats lors du Conseil d'Administration exceptionnel du 3 avril 2025.

Arrivé à l'UA en 2013, Bruno Castanier est professeur en génie industriel à Polytech Angers et plus particulièrement en fiabilité et maintenance.



''''

Points soumis au vote

Procès verbaux

- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 2 décembre 2024
- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 27 janvier 2025

02

Vie des laboratoires

-
- Procédure HDR
 - Allocations Doctorales Handicap

Procédure HDR

Demandes d'inscription à l'HDR

La procédure UA

Phase 1- Avant inscription

Phase 2 - Après inscription

Phase - 3 Soutenance

Constat

- . Pas de procédure homogène entre établissements ligériens => procédures ante inscription propres à chaque site.
- . Nécessité du respect de l'article 3 de l'arrêté du 23 novembre 1988.
- . A l'UA, discussion engagée avec le conseil de pôle et la CR.

« Phase 1 - Avant inscription »

Pour rappel, l'inscription est autorisée par la Présidente sur proposition du **CAC Restreint aux HDR et après avis du directeur de recherche** (garant) le cas échéant.

Le CACR s'appuie sur l'évaluation de 2 rapporteurs externes (identifiés par les ED) + 1 membre du CACR.

Proposition

- Prendre en compte les spécificités des champs disciplinaires → **textes de cadrage co-validés par les directions des ED et les membres du CACR associés à l'ED**
- Transmission du texte au candidat, aux rapporteurs et aux membres du CACR

Allocations Doctorales Handicap

Procédure 2025



Ministère

- Financement de **30 contrats sur 3 ans**.
- Dispositif qui **engage les établissements à financer un ou des contrats doctoraux fléchés "handicap" sur ressources propres**
- **Classement** des dossiers à transmettre au Ministère
- Date limite de dépôt des dossiers auprès du Ministère : **14 mai 2025, 18h**
- Transmission des résultats aux établissements : à partir du 23 juin

Université d'Angers

- Information de l'ouverture de la campagne par mail aux Directeurs d'Unités et Directeur d'Ecole doctorale
- Retour des dossiers complets au Pôle Doctoral : 21 mars 2025

Récapitulatif Thèses handicap financées



- **2017** : LPPL (M Jollivet) – **MESR** - Soutenance en 2023
- **2018** : TEMOS (M Videbien) – **UA**
- **2019** : IRHS (M Leduc) – **MESR** - Soutenance en 2022
- **2020** : Pas de candidature
- **2021** : ESO (L Jannot) – **UA**
- **2022** : 2 candidatures refusées par MESR – **2 financées UA** (1 sur ED et 1 sur ANR)
- **2023** : MITOVASC (L Couillard) – **MESR**
- **2024** : 2 candidatures refusées par le MESR (pas de financement UA ; candidatures redéposées cette année)

Candidature CDH 2025



Candidat	ED	UR	Dir. thèse	Sujet	Classe BCR
Quoc Thinh VO HOANG*	VAAME	IRHS	Bruno LE CAM	Pangenome analysis of MAX effectors in the fungal pathogen <i>Venturia inaequalis</i>	HC financé UA
Jean SCHNEIDER*	STT	TEMOS	Thomas DESWARTE	Le roi des Vandales et des Alains : étude du gouvernement d'un prince chrétien en Afrique post-romaine (429-533)	2
Maxime LOKIETEK	BS	MITOVASC	Pierre ABRAHAM	Exploration physiologique et de la prise en charge de la tolérance à l'effort chez les patients porteurs de pectus excavatum	3
Laurélia KASPAR	EDGE	GRANEM	Frédérique CHEDOTEL	L'inclusion au travail – comment coconstruire un environnement favorisant la neurodiversité ?	1

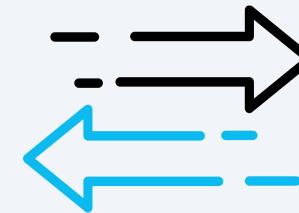
*Candidatures déjà déposées en 2024 (non financées par le Ministère ni par l'UA).

Classement du BCR du 22/04/2024 : 1 - Quoc Thinh VO HOANG
2 - Jean SCHNEIDER



Points non soumis au vote

Retour sur les bilatérales entre les Directeurs d'Unité/SFR et la Vice- Présidente recherche



MODALITÉS DES RENDEZ-VOUS

- **UA = 5 Pôles de recherche**

Matériaux / Math-STIC / Végétal & Environnement / LL-SHS / Santé

- **UA = 5 SFR**

- **Modalités des rendez-vous**

- **Nbre de dir. rencontrés : #34** (#29 labos/équipes + #5 SFR)
- **Période :** mars 2025
- **Durée unitaire :** généralement 1h/1h30 (entre 30 min. et 2h)
- **Lieu :** sur site (#16), en visio (#12), Présidence (#6)
- **Objet et méthode :** rendez-vous individuels, échanges non formels, centrés sur le bilan et la trajectoire de l'unité de recherche

LE DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

- **Le directeur de l'unité** a une responsabilité vis-à-vis de l'ensemble des membres de son unité, pour le contrat en cours et la trajectoire, intégrant le devenir de chacun de ses membres.
- Pour nos laboratoires de recherche angevins, en plus de la production scientifique :
 - ↪ Importance des **focus thématiques** : remarquables, différenciants, à impact scientifique et sociétal, qui rayonnent (grand ouest, national, international).
 - ↪ Rôle fondamental de « **l'unité dans l'unité** ».
- Dialogue entre **le directeur de l'unité** et **le directeur de la composante** pour les recrutements EC :
 - ↪ **Les DU valident la valence recherche de la fiche de poste.**

Les missions des SFR

- Mutualisation des moyens (ex. : PF et PT).
- Participation au dialogue entre les unités de recherche et la VP Recherche (ex. : dialogue avec les ONR, classements AAP internes et régions).
- Animation de la recherche.

Les SFR peuvent jouer un rôle dans le rapprochement entre les EC/C/HU des unités, intra et inter Pôles de recherche, pour des projets communs, en développant des actions adaptées aux besoins (ex. : besoin de compétences précises pour un projet en cours).

- ↳ Comment connecter les EC/C/HU, à partir de leurs besoins ?
- ↳ Créer du lien en répondant aux besoins exprimés ?
- ↳ Rapprochements croisés EC/doctorants/étudiants ?

TRAJECTOIRE DES PÔLES ET UNITÉS/EQUIPES DE RECHERCHE

- **Pôle LL-SHS** : pas de changement structurel de prévu. Périmètre de la SFR inchangé.

Unités : **3L.AM – CIRPALL – CJB – CLIPSY – ESO – GRANEM – LPPL – TEMOS**

- **Pôle Math-STIC** : pas de changement structurel de prévu. Périmètre de la SFR inchangé.

Unités : **LAREMA – LARIS – LERIA**

- **Pôle Matériaux** : pas de changement structurel de prévu. Périmètre de la SFR inchangé.

Unités : **LPHIA – MOLTECH ANJOU**

- **Pôle Santé** : discussions sur une évolution à l'échelle des unités et équipes. Périmètre de la SFR inchangé.

Unités : **Atomyca INCIT – CRCI²NA (Equipe 4 2IC + Gliad) – Ester IRSET – HIFIH – IRF – MINT – MITOVASC (Carme + Mitolab) – POPS – Regos RMES**

- **Pôle Végétal-Environnement** : discussions sur une évolution à l'échelle des unités et de la SFR.

Unités : **BIODIVAG – IRHS – LPG – SIFCIR – SONAS**

En gras : les Unités Mixtes de Recherche

L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE DES EC/C/HU

CONSTAT EC/C/HU

Difficultés pour **concilier production scientifique** et **autres missions** (pédagogie, soins, engagement local/national...) :
« *Des EC et HU ont trop de charge de travail* », « *manquent de temps pour faire de la recherche* ».

LES FREINS DU CHERCHEUR



**Comment pouvons-nous (Labos, SFR, Composantes, Présidence)
accompagner l'amélioration de la production scientifique ?**

LES MOTIVATIONS DU CHERCHEUR

- Motivation individuelle
- Motivation collective

LES LEVIERS POUR SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS A L'UA

Temps – Moyens financiers – Accompagnement humain (articles, trajectoire scientif., AAP...) – Simplification des procédures
Incitation/Encouragement/Emulation – Récompense – Reconnaissance/Valorisation

AAP structurants pour les chercheurs de l'UA

- Circonscrire les réponses aux AAP ? Prioriser les accompagnements (ex. : 1^{ères} demandes, thématiques stratégiques) ? Définir des trajectoires de réponse aux AAP par profil de chercheur ?
- Accompagnement par les pairs UA pour lever les freins (auto-censure), l'aide au montage, la relecture ? Un référent par groupe de disciplines et par AAP (ex. : ANR, ERC) ? Une gratification pour l'accompagnant ?

Point de vigilance : des EC/C peuvent avoir des difficultés à s'auto-réguler, maintenant un rythme et une accumulation de travail (trop ?) élevés.

- (Savoir/Pouvoir) **Partager les responsabilités** et **déléguer** dans la juste mesure, pour faire mieux, collectivement, et dans la durée.
- Importance de la **solidarité** et de (re)donner le **sens du collectif**, notamment avec les plus jeunes, **à l'échelle de l'unité et des unités**.

Attractivité de la recherche à l'UA

- Comment amener nos étudiants à s'orienter vers une thèse de doctorat ?
- Comment attirer des candidats nationaux et internationaux ?

02

Informations Appels à projets

-
- Réflexion sur un nouveau projet COFUND
 - Résultats Bourses Eiffel

Réflexion sur un nouveau projet Cofund

Programme européen de financement de thèses portant essentiellement sur l'excellence des process de recrutement, d'accueil et de formation des doctorants.

- . La part scientifique du projet ne représente qu'une faible part dans l'évaluation
- . Portage par un seul établissement possible
- . Projet porteur d'une stratégie de cofinancement d'allocations de thèse ou de post-doctorat
- . Portage politique via un EC/C Coordinateur
- . Taux de succès au niveau européen : 34,6%
- . Taux de succès au niveau français : 44,10%

FOCUS BREATH

- . Thématique : SHS / Santé
- . Porteur : UA
- . Partenaire : NU + LMU
- . Financement de 20 allocations doctorales (2 cohortes)
- . Notes obtenues :
 - 91.60 année 1
 - 88 année 2 (lauréat)

Intérêts UA

- . Capitaliser sur expérience BREATH
- . Sécuriser le nombre de contrats doctoraux et diminuer la MS doctorale sur ressources propres
- . Profiter de la restructuration des ED



Proposition

- . Déposer un COFUND UA sur la prochaine vague

Bourses Eiffel - Présentation du dispositif

Dispositif MAE pour **attirer les meilleurs étudiants étrangers**. Il comporte :

Un volet master | Un volet doctorat

Candidature en trois phases :

- 1- candidature des étudiants (ou dir. de thèse + étudiant) auprès de l'établissements (FUA),
- 2- sélection des candidats et dépôt des dossiers par l'établissement (40 dossiers maximum par domaine et volet),
- 3- financement des candidats sélectionnés par Campus France

A niveau équivalent, c'est la **politique d'accueil de l'établissement** qui départage les candidats (actions mises en œuvre par l'établissement pour favoriser son rayonnement à l'international et améliorer la qualité de l'accueil des étudiants internationaux).

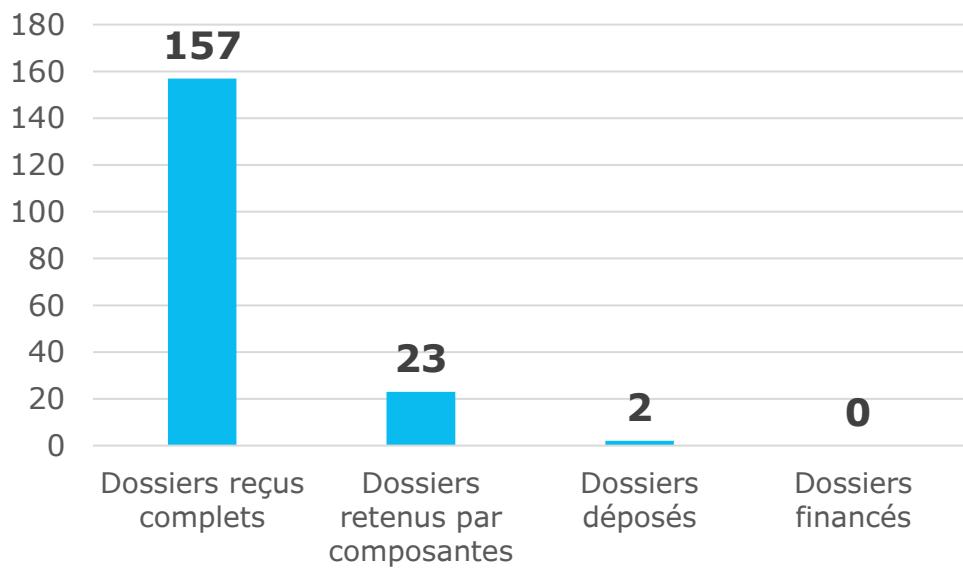
Campus France demande un **suivi des candidats**.



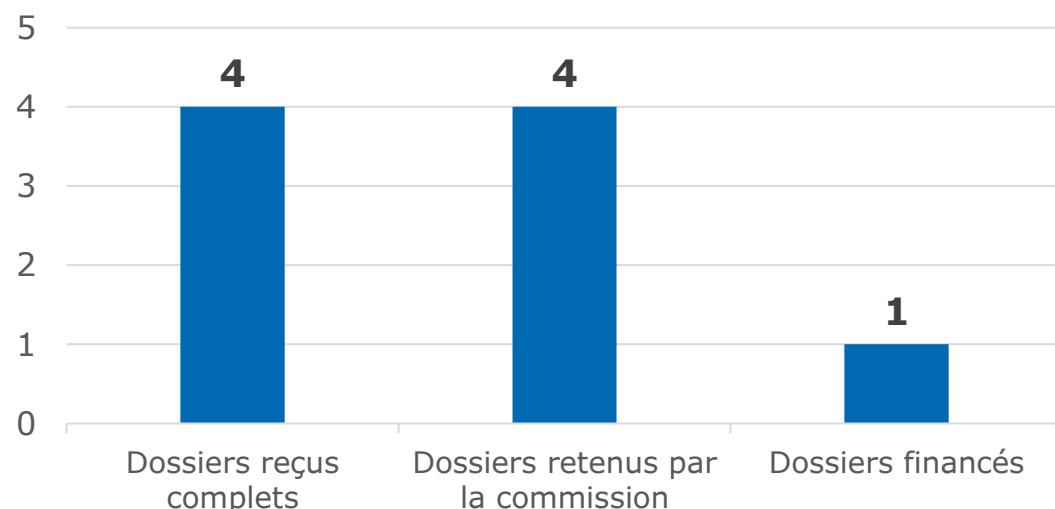
Résultats Bourses Eiffel

Chiffres clés campagne 2025

Masters



Doctorat



Résultats Bourses Eiffel

Master

Classement commission UA	Composantes	Durées bourse demandée	Candidat	Nationalité	Décision Campus France
1	DEG	12 mois	NGUYEN Tuan Dung	Vietnamienne	Suppléant
2	Sciences	24 mois	OGAH Lamessi Jérôme	Béninoise	Refusé

Doctorat

Classement commission UA	Directeur de thèse	Durées bourse demandée	Candidat	Nationalité	Décision Campus France
1	E. ROGER-TALIBART (MINT)	36 mois	AL HASAN Mira	Jordanienne	Suppléant
2	C. MAUCLAIR (LPHIA)	36 mois	SURESH BABU Arshia	Indienne	Inéligible
3	N. CLERE (MINT)	36 mois	DEY Shreya	Indienne	Accepté
4	A. KOBI (LARIS)	12 mois	ZOUAGHA Houda	Tunisienne	Refusé

03

Restructuration des Écoles Doctorales

Réflexion autour des Ecoles Doctorales

- **Contrat (CQ) 2022-2027 => 10 Ecoles doctorales dont 2 portées par l'UA**
- **Nb de doctorants inscrits à l'UA en 2025 => ~400**

CQ 2028-2032 : Nantes Université s'oriente vers une structuration par ED de site

→ Réflexion à porter sur :

- Périmètre des ED (UA ou UA/Le Mans Univ.)
- Taille des ED (à définir)
- Nb d'ED UA (réduction)
- Simplification administrative et organisationnelle
 - Thématisation des ED et regroupements à opérer
 - Identifier des porteurs

Présenté en Conseil de pôle exceptionnel le 24/03/2025



Réflexion en cours



Premiers projets attendus en septembre 2025

Regroupement des EDs

Liste actuelle des EDs et nombre de doctorants en 2025 :

ALL	34 doctorants
BS	57 doctorants
DSP	42 doctorants
EDGE	25 doctorants
ECLIS	26 doctorants
3MG	33 doctorants
MathSTIC	62 doctorants
SIS	11 doctorants
STT	59 doctorants
VAAME	46 doctorants

Propositions

5 EDs sur le périmètre des pôles de recherche de l'UA

OU

4 EDs sur le critère taille critique :
~ 100 doctorants/ED

Autres ?...

04

Réflexion sur l'organisation de la journée de la recherche en Santé

Présentation de Mme Valérie Ugo



05

Information sur les élections aux commissions permanentes

29 et 30 avril 2025

Information sur les élections aux commissions permanentes des 29 et 30 avril 2025

Des élections sont organisées en ligne pour le renouvellement des commissions permanentes les 29 et 30 avril 2025.

Les candidatures pouvaient être déposées jusqu'au 24 avril 2025.

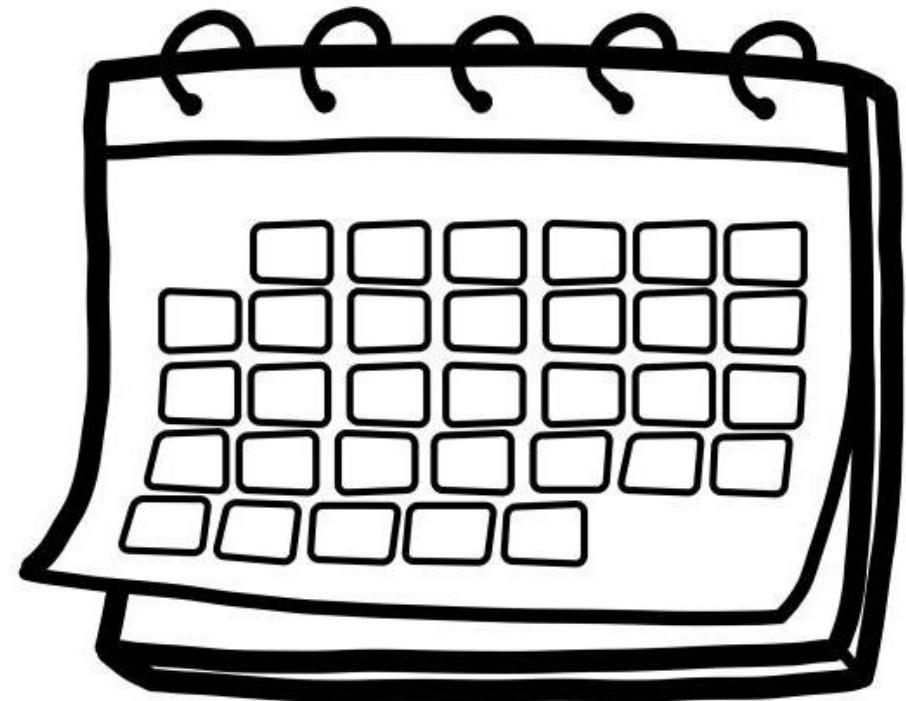
Aucune candidature n'a été réceptionnée.

Les sièges vacants ouverts uniquement aux membres de la Commission de la Recherche sont :

- . Commission des relations internationales – 2 enseignants-chercheurs de la CR
- . CVEt – 1 enseignant-chercheur de la CR et 1 étudiant de la CR

Calendrier des prochaines séances de la Commission Recherche

Date	Horaire
Lundi 30 juin 2025	14h30





MERCi !